Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative

Année scolaire 2014-2015

SYNTHÈSE NATIONALE

Octobre 2015

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

Sommaire

1 Contexte et méthode 3
1.1 Le programme de réussite éducative, en résumé 3
1.2 Le PRE au sein du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) 3
1.3 L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative 4
1.4 Spécificités de l'enquête annuelle 2015 et conditions de passation 5
2 Portrait-robot de l'enquête 6
3 Les partenariats des PRE 7
3.1 Des partenaires majeurs : l'Education Nationale et les Conseils départementaux ; et d'autres partenaires de plus en plus mobilisés 7
Les « partenaires institutionnels et associatifs » 7
Les « acteurs de terrain » 8
3.2 Le portage des PRE 8
3.3 Les liens entre PRE et les institutions scolaires 9
3.4 L'intégration des PRE aux nouveaux contrats de ville 9
3.5 Les contributions financières et non financières aux PRE 10
3.6 Zoom sur les PRE concernés par des collèges en REP et en REP + ... 11
3.7 Focus sur l'implication de l'Education nationale 12
4 Les moyens des PRE 13
4.1 Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) : dédiées à la prise en charge globale et personnalisée des enfants et de leur famille 13
4.2 Un nombre de postes dans les équipes des PRE en légère baisse mais stable par PRE 14
Une mobilisation importante des partenaires 15
5 Les bénéficiaires et les principales thématiques d'intervention des PRE 16
5.1 Des parcours de plus en plus individualisés, mais un nombre de parcours en baisse 16
5.2 Le profil des enfants bénéficiaires 17
Majoritairement des garçons, et âgés de 6 à 16 ans 17
5.3 Les principales thématiques d'intervention des PRE 17
5.4 L'intervention des PRE en matière de décrochage scolaire 18
6 Conclusion 19

1 Contexte et méthode

1.1 Le programme de réussite éducative, en résumé

Le programme de réussite éducative est né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux enfants « de 2 à 16 ans » résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il invite à la mise en œuvre de projets de réussite éducative (PRE) portés par des structures juridiques à comptabilité publique (Centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS), caisse des écoles, Groupement d'intérêt public (GIP), Etablissement public local d'enseignement (EPLE),) et à la mise en place d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) composées de professionnels de champs variés et complémentaires (scolaire, socio-éducatif, social, sanitaire, etc.) et issus de différents organismes (communes, personnels de l'Education nationale et des CAF, services sociaux du Conseil général, associations habilitées, etc.).

L'ambition affichée de chaque Programme de Réussite Educative (PRE) consiste en effet à conjuguer les accompagnements dans les champs éducatif, scolaire (absentéisme et exclusion), social, sanitaire, culturel, de loisirs, de la parentalité… afin d'apporter une réponse globale aux problématiques des enfants accompagnés en lien étroit avec leurs parents.

Dès 2005, les premiers projets locaux de réussite éducative ont été mis en œuvre suscitant une adhésion importante. Sont ainsi constatées dès les premières années du programme : une capacité à fédérer les partenaires de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire, etc.) ; une capacité à se décentrer des logiques d'actions collectives prévalant jusqu'alors pour partir des besoins de l'enfant et construire des parcours de réussite éducative ; et une capacité à pouvoir mettre en place des actions spécifiques et innovantes.

1.2 Le PRE au sein du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Depuis sa création, la délégation interministérielle à la ville (DIV), puis l'Acsé et le CGET à partir de 2014 assurent le développement, le suivi et la gestion du PRE. D'année en année, ce programme fait l'objet d'instructions parmi lesquelles le travail commun avec l'Education nationale et la recherche de nouveaux partenaires et financements, sont particulièrement importants. Depuis cette date, les points suivants ont également fait l'objet de messages répétés :

- L'approche globale des problèmes repérés d'un enfant dans le cadre scolaire par exemple ;

- La définition d'un parcours individualisé en plusieurs étapes : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentée (équipe pluridisciplinaire de soutien), puis l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, visant à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite de l'enfant ;
- Un parcours individualisé qui peut comprendre des actions de différentes natures (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacations médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives), certaines des actions d'un parcours individualisé pouvant être collectives.

Le PRE et la question de la réussite éducative trouvent une actualité accrue dans le contexte de la refondation de l'éducation prioritaire et de la réforme de la politique de la ville mise en place avec, comme principes, la concentration de moyens vers un nombre de quartiers moindre et l'optimisation des leviers d'action publique.

Dispositif central du volet éducation **et première priorité de la politique de la ville** en termes d'engagements financiers en 2015, le **PRE est résolument intégré au sein des contrats de ville** nouvelle génération. L'instruction commune des ministères de la Ville et de l'Education nationale du 28 novembre 2014 relative à « *l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville* » relève la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers et rappelle la place et l'objet du PRE : *« Le programme de réussite éducative sera, partout où il est mis en place, un support central du volet éducation des contrats de ville. Il devra continuer à développer des réponses innovantes aux difficultés rencontrées par les enfants vulnérables en lien avec leur(s) parent(s) »*.

1.3 L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative

Comme chaque année depuis 2007, l'Acsé, puis le CGET réalise une enquête sur les projets de réussite éducative (PRE) sur l'ensemble du territoire national, auprès de tous les coordonnateurs, afin de suivre les évolutions du programme à l'aune d'éléments quantitatifs et qualitatifs fiables. Cette enquête a pour objectif :

- **De fournir une photographie fidèle des PRE** à l'échelle nationale, prenant en compte l'hétérogénéité de leur mode d'organisation et de financement, et ainsi de permettre une lecture globale de la réalité du programme (mise à plat du nombre d'enfants bénéficiaires, du niveau de mobilisation de cofinancements, de l'évolution de la mixité dans le cadre des actions portées …) ;

- **De porter la focale sur des problématiques spécifiques aux PRE** (observation de l'évolution du taux d'individualisation, de l'évolution du taux d'orientation vers le droit commun, du degré d'articulation des PRE vis-à-vis des autres dispositifs existants dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire, ou de la prévention de la délinquance ...) ;
- **De permettre une lecture territoriale en fonction des différents échelons concernés** (départemental, régional et national) ;
- **D'assurer une continuité dans le suivi des résultats du programme**, par la reprise dans l'enquête 2015 de l'essentiel des questions déjà présentes les années précédentes.

1.4 Spécificités de l'enquête annuelle 2015 et conditions de passation

Si la continuité par rapport aux éditions précédentes de l'enquête est maintenue, l'enquête 2015 comporte quelques nouveautés et plus particulièrement :

- **La prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire**. Il a été demandé à chaque PRE le nombre de quartiers de la politique de la ville (ancienne et nouvelle géographie) et le nombre de quartiers de veille couverts ;
- Pour les collèges et les lycées, **la liste détaillée des établissements scolaires couverts** par le PRE ;
- **Le financement et la mise à disposition** des postes des équipes des PRE par les partenaires.

La passation a eu lieu du **23 juin au 22 juillet 2015** sous la forme d'un questionnaire en ligne transmis par mail à tous les coordonnateurs des PRE. Une hotline téléphonique et courriel a été assurée (environ 300 échanges). Un programme de relance et de contrôle de qualité des réponses a été mis en place, sous la forme de relances électroniques et téléphoniques (jusqu'à cinq messages/appels).

A l'aide de l'identifiant unique par PRE, il a été possible de s'assurer des réponses de chaque porteur. Pendant la passation de l'enquête, un tableau de bord dynamique indiquant le taux de réponses et le suivi des réponses pour certaines questions clés a été tenu et rendu accessible au CGET.

Au final, avec **488 répondants sur 493 PRE actifs** sur l'ensemble de l'année 2014-2015, le taux de réponse s'élève à **99%.**

Enfin, l'enquête a également permis d'actualiser le répertoire des PRE qui contient à la fois les coordonnées du coordonnateur, ainsi que les coordonnées du référent académique.

2 Portrait-robot de l'enquête

493 PRE actifs en juin 2015, dont **488** ont répondu à l'enquête 2015,

Budget total : **100 696 580€** de financements directs auxquels s'ajoutent **13 548 817€** de contributions non financières ;

1 314 équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), qui se réunissent en moyenne **10 fois** par an ;

3 286 écoles maternelles, **3 712** écoles élémentaires, **1 358** collèges et **286** lycées sont couverts par le PRE ;

Un délai moyen de **20 jours** entre l'orientation d'un enfant vers le PRE (repérage) et l'étude de sa situation par l'EPS sur l'année scolaire 2014-2015 ;

4 744 postes, correspondant à **1 637 équivalents temps pleins** affectés à la mise en œuvre des PRE ;

104 279 enfants bénéficiaires de 2 à 16 ans pendant l'année scolaire 2014-2015, dont **79%** dans le cadre d'un parcours personnalisé.

3 Les partenariats des PRE

3.1 Des partenaires majeurs : l'Education Nationale et les Conseils départementaux ; et d'autres partenaires de plus en plus mobilisés

Le PRE s'appuie sur un partenariat élargi avec, aux côtés des collectivités locales et des établissements scolaires, les autres acteurs qui concourent à l'action éducative. Les compétences et les actions de chacun sont ainsi au mieux mobilisées, articulées et mutualisées. Cette démarche partenariale doit permettre d'activer la bonne mise en œuvre des parcours personnalisés, avec un PRE positionné dans la stratégie éducative locale et les contrats de ville.

Les « partenaires institutionnels et associatifs »

L'Education Nationale reste le partenaire le plus fortement mobilisé, avec une présence en tant que partenaire institutionnel, mais également en tant que partenaire de terrain (voir ci-après) dans la quasi-totalité des projets en 2014-2015 (**99%**). Elle est suivie par les Conseils départementaux (**81%**), sachant que la participation de ces derniers a tendance à diminuer (**87%** en 2014 et 2013). Les DDCS ou DDCSPP s'impliquent quant à elle de plus en plus fréquemment dans les projets (**77%** contre 71% en 2013, 74% en 2014), tout comme les délégués du préfet (**72%**, contre 64% en 2014) et les Caisses d'Allocations Familiales (**64%** et 57% en 2014). Les associations d'éducation populaire/d'éducation sont mobilisées dans un PRE sur deux.

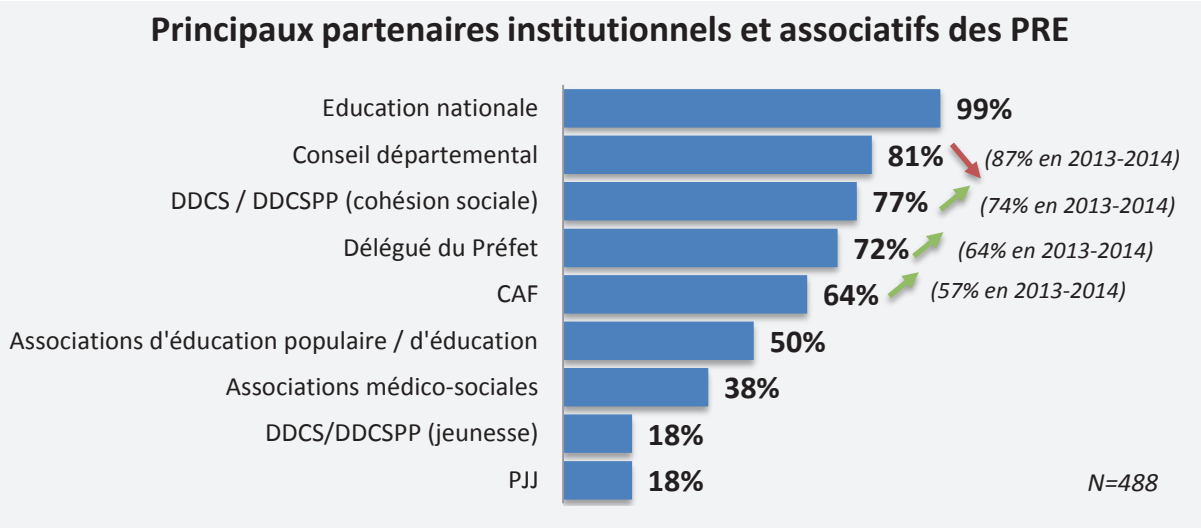

En moyenne, ce sont ainsi plus de 5 partenaires institutionnels par PRE qui sont cités par les coordonnateurs. Les réunions « institutionnelles » (comités de pilotage ou comités techniques) se déroulent en moyenne **3 fois par an** sur l'année 2014-2015.

Les « acteurs de terrain »

Les partenaires de terrain sont principalement des acteurs des champs scolaire, social, socio-éducatif et de la santé. La mobilisation de ceux-ci reste forte, avec une augmentation régulière de la participation des ASV (**31%** après 29% en 2014 et 26% en 2013), mais une baisse constatée de celle des associations de loisirs, sportives ou culturelles (**77%** et 87% en 2014).

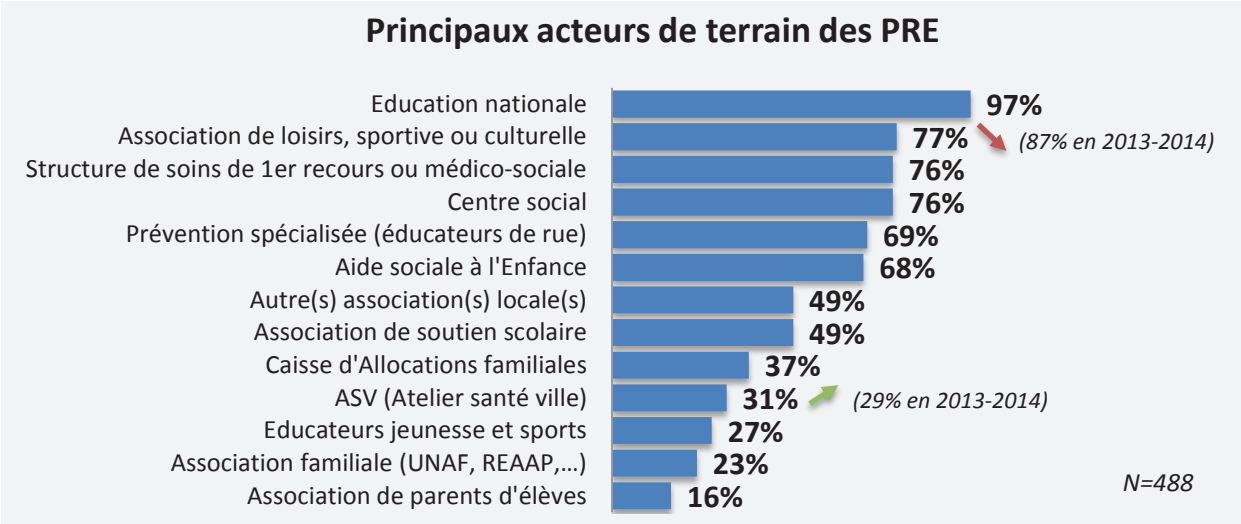

3.2 Le portage des PRE

Le profil des structures porteuses de PRE évolue peu ces dernières années. Les CCAS et les CIAS sont porteurs de près de **6 PRE sur 10**, puis les Caisses des Ecoles d'**un peu plus d'un tiers** des PRE.

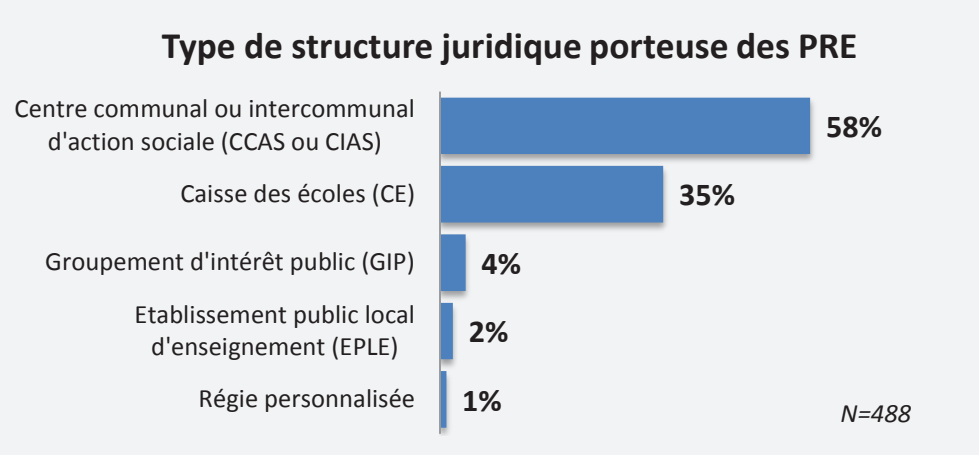

D'un point de vue opérationnel, les projets sont majoritairement rattachés aux services de la politique de la ville (**38%**) et éducation (**34%**) des collectivités. Cette répartition est tout à fait stable par rapport aux 3 années précédentes. Les « autres » services (**13%**) cités comprennent des services liés à la vie sociale, à la vie socio-culturelle, à l'enfance et/ou la jeunesse, ou encore des services de la Direction Générale des villes.

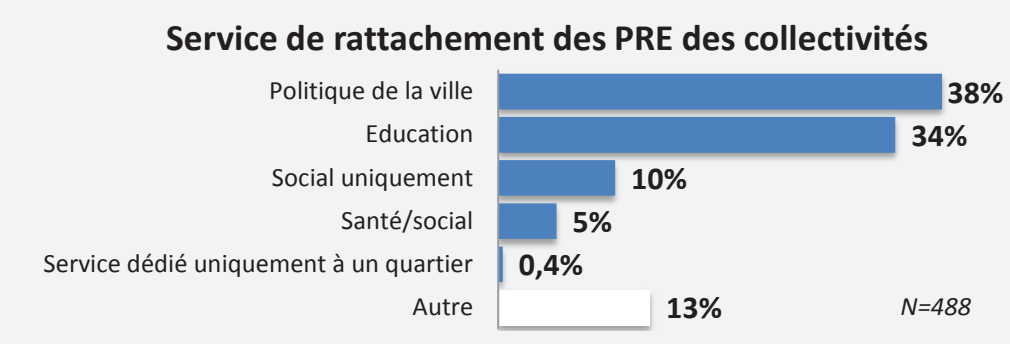

3.3 Les liens entre PRE et les institutions scolaires

Au total, ce sont **8 642** établissements scolaires qui sont couverts par les PRE. Les écoles maternelles (**38%**) et les écoles élémentaires (**43%**) représentent plus des trois quarts des établissements concernés. Les collèges en représentent **16%** et les lycées **3%**.

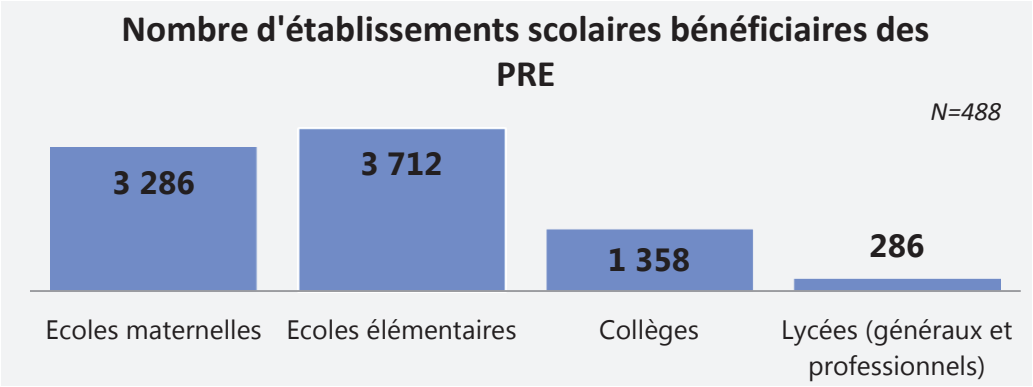

3.4 L'intégration des PRE aux nouveaux contrats de ville

Seuls 8 PRE sur les 466 répondants métropolitains ne sont concernés ni par l'ancienne, ni par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville**. 45 PRE portent sur des territoires sortants et 1 PRE porte sur un territoire entrant de la géographie prioritaire.**

8 PRE sur 10 prévoient d'intégrer le PRE au nouveau contrat de ville. Le PRE est un axe fort du volet éducatif pour plus d'un PRE sur deux (**52%**). La prise en compte de la dimension intercommunale quant à elle n'est que très peu prévue (**moins d'un PRE sur 10**). Toutefois, **45% des PRE** indiquent que cette prise en compte fait l'objet de réflexions.

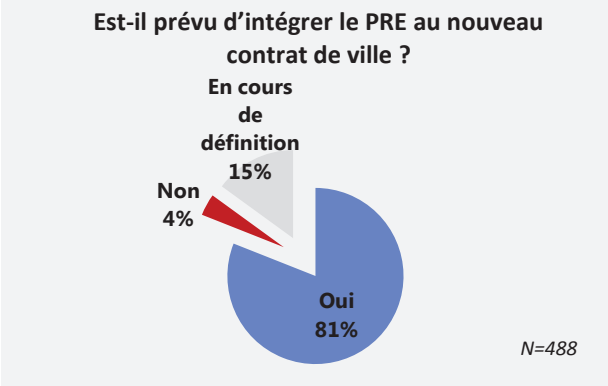

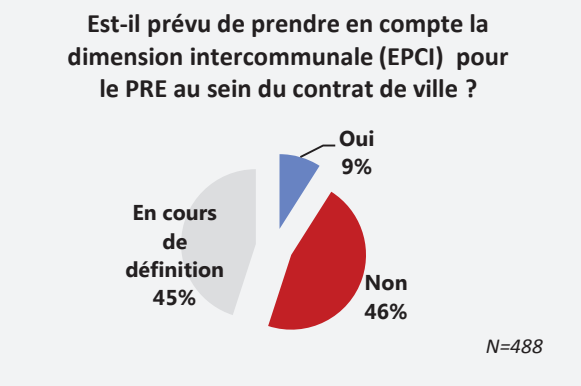

3.5 Les contributions financières et non financières aux PRE

Le budget total déclaré par les coordonnateurs de projet qui ont répondu à l'enquête s'élève à **100 696 580€**, en incluant les montants alloués par l'Acsé/du CGET qui sont à hauteur de **69 620 575€**, soit **69%** de ce budget total.

72% des PRE sont financés en partie par les Communes.

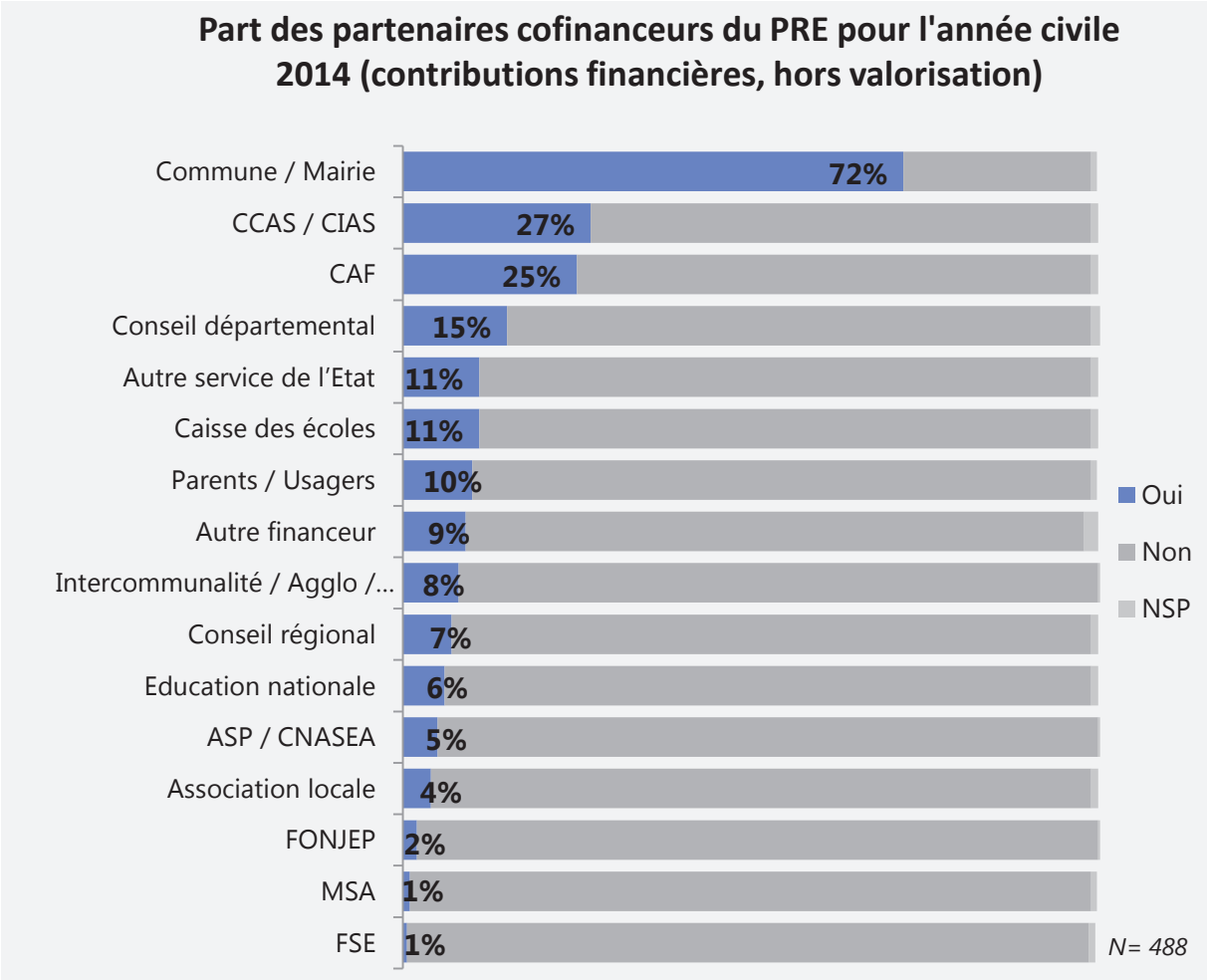

Ce financement communal se fait à hauteur de **21 023 442€** (montant stable par rapport à 2014, après une forte baisse entre 2013 et 2014) ce qui correspond à **21%** du financement total des PRE et **82%** du budget des PRE hors contribution Acsé/CGET.

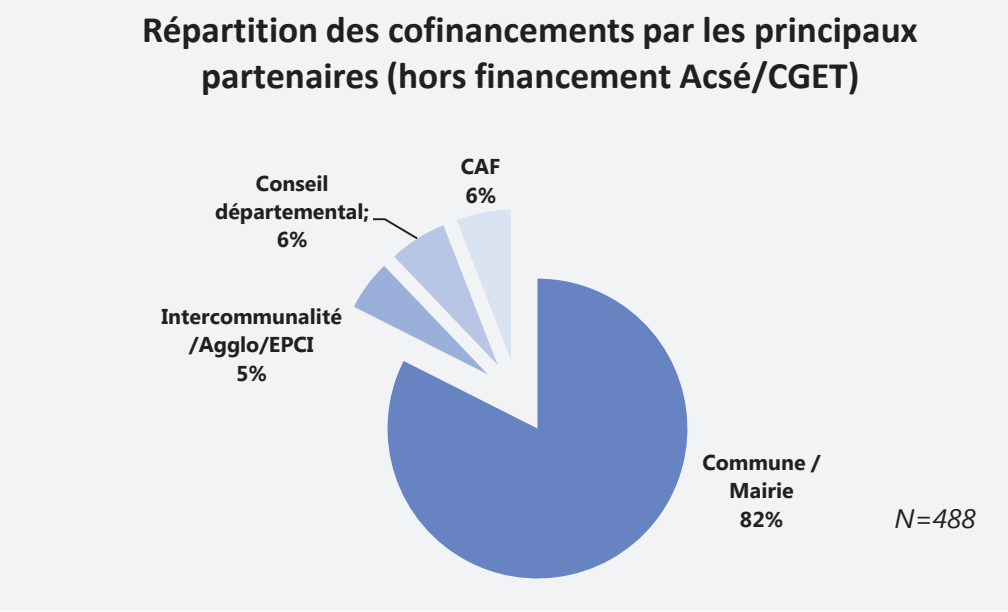

Les contributions non financières, telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel pour l'année civile 2014 sont déclarées à hauteur de **13 548 817€**, avec là aussi une implication forte des communes à hauteur de **9 378 036€ (69%)**, en baisse par rapport à l'année précédente (**11 284 215€**).

L'ensemble des contributions, financières comme non financières, est donc estimé à **114 245 397€, un chiffre toutefois en baisse, au total comme en moyenne (234 109€ par projet en 2015 contre 246 355€** en 2014 et **255 533€** en 2013).

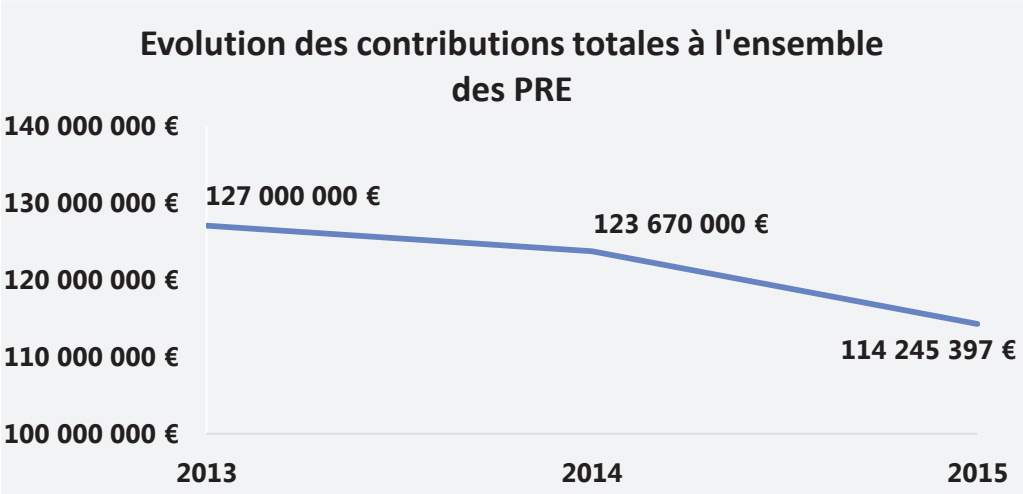

3.6 Zoom sur les PRE concernés par des collèges en REP et en REP +

293 PRE ont déclaré porter sur au moins un collège en REP, et **153** sur au moins un collège en REP +.

Il est intéressant de noter une augmentation du taux d'individualisation selon la présence d'un collège en REP (**81%**) ou REP + (**84%**) dans le périmètre d'action du PRE.

Pour ces mêmes PRE, le budget total hors valorisation est plus important : **231 769€** pour les PRE portant sur au moins un collège en REP, **308 100€** pour les PRE portant sur au moins un collège en REP +.

	Ensemble des PRE (488)	PRE avec au moins un collège en REP (293)	PRE avec au moins un collège en REP + (153)
Part des personnels issus de l'Education Nationale dans les EPS	35%	34%	36%
Taux d'individualisation	79%	81%	84%
Délai moyen entre le repérage d'un enfant et l'étude de sa situation par le PRE	20 jours	19 jours	20 jours
Budget total par projet (hors valorisation)	206 345€	231 769€	308 100€

3.7 Focus sur l'implication de l'Education nationale

L'Education nationale est particulièrement concernée par la mise en place du Programme de Réussite Educative. Elle est le principal acteur orientant les enfants vers les PRE, avec une part d'orientation sur l'année scolaire 2014-2015 de **68% des enfants repérés**, stable par rapport à l'enquête 2014.

Cette implication se traduit par un investissement en personnels puisque **60** postes sont directement mis à disposition par l'Education nationale dans les équipes PRE.

Les personnels issus de l'Education nationale sont également très présents au sein des EPS, avec **2 224** professionnels, soit **35%** de l'ensemble des professionnels recensé.

Enfin, **29 PRE** (6% des PRE répondants) déclarent avoir reçu une contribution financière directe de l'Education nationale.

4 Les moyens des PRE

4.1 Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) : dédiées à la prise en charge globale et personnalisée des enfants et de leur famille

Les PRE se structurent autour d'équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) qui réunissent des professionnels de champs variés et de différentes spécialités (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, intervenants sportifs et culturels). « Fers de lance » du PRE, les EPS ont pour rôle d'établir un diagnostic des difficultés des enfants et adolescents, de leur proposer un parcours éducatif adapté et de suivre leur évolution. Elles interviennent selon une approche globale et multidimensionnelle, en liaison avec les familles, et sur la base d'un repérage préalable des difficultés.

La composition des EPS et ses modalités d'intervention sont des éléments déterminants pour atteindre les objectifs du programme. En 2015, **1 314 EPS** sont recensées comme étant actives.

Elles réunissent des compétences issues de plusieurs domaines parmi lesquels l'enseignement et l'action sociale prennent une place prépondérante. A noter une évolution à la baisse de la participation des professionnels de la santé (79% des PRE déclaraient la présence de professionnel(s) médical ou paramédical en 2014, et 63% la présence de spécialiste(s) en santé mentale).

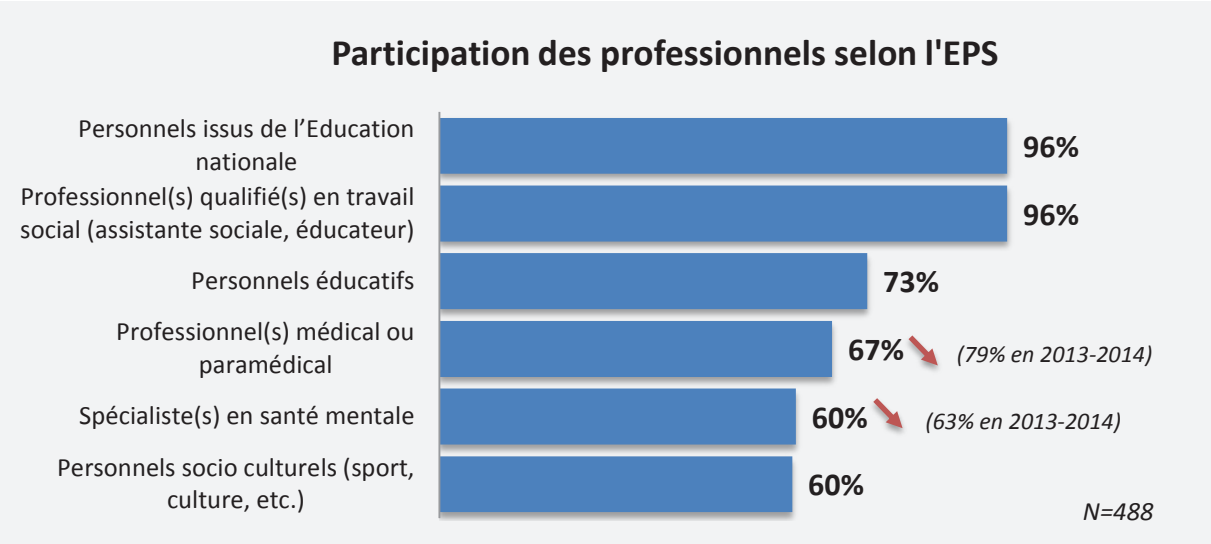

Elles se réunissent **en moyenne 10 fois par an** en 2015, pour **un délai moyen entre l'orientation des enfants vers le PRE et l'étude de leur situation de 20 jours**, un délai stable depuis 2013, témoignant d'une forte réactivité des EPS.

Sur le suivi des parcours, **80%** des PRE déclarent que leur(s) EPS se prononce(nt) sur tous les enfants en début de parcours. En cours de parcours, **51%** des projets procèdent à un réexamen par l'EPS des situations de tous les enfants, et **41%** des situations de certains enfants.

Concernant la fréquence des rencontres entre chaque enfant bénéficiaire d'un parcours personnalisé et un membre de l'EPS, **58% des PRE indiquent qu'elles ont lieu au moins deux fois par mois.**

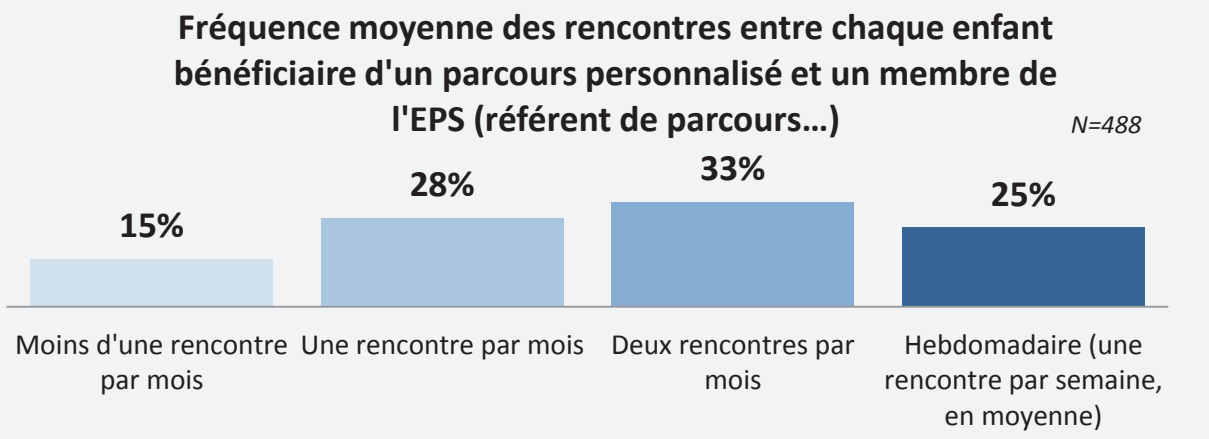

Enfin, **65% des PRE** déclarent que leur(s) EPS se prononce(nt) sur chaque enfant en fin de parcours. Cette part est en légère diminution depuis 2013 (69% en 2014, 71% en 2013).

4.2 Un nombre de postes dans les équipes des PRE en légère baisse mais stable par PRE

Si en 2015 les PRE totalisent un nombre de postes en légère baisse (**-5%**) par rapport à 2014, le nombre d'équivalent temps-pleins (ETP) est quant à lui en légère hausse (**+1,5%**). Nombreux sont les PRE mobilisant moins de 4 ETP (**71%**), seulement **6%** des PRE en comptant plus de 8.

Date de passation de l'enquête	Nb postes	Postes/ projet	ETP	ETP/ projet	Nb de bénévoles
2013	4 902	9,9	1 676	3,4	NA
2014	5 000	9,9	1 613	3,2	NA
2015	4 744	9,7	1 637	3,3	330

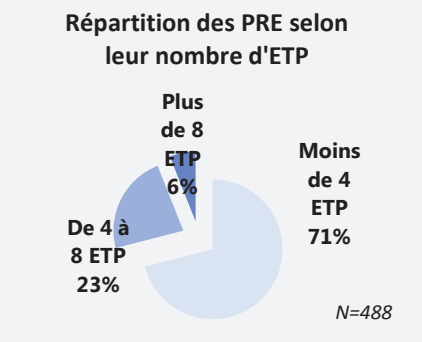

Par type de poste, le nombre d'ETP consacrés aux PRE sur les postes de coordonnateurs représente **26%** du nombre total d'ETP, les agents administratifs totalisent **10% des ETP**, et les référents de parcours **46%**.

Par ailleurs, **28%** des postes sont mis à disposition par un partenaire.

Types de postes	Nombre de	Dont part de postes mis à	Nombre d'ETP
Coordonnateurs	530	36%	**423** (26%)
Agents administratifs	344	**60%**	162 (10%)
Référents de parcours dont : **- Educateurs** **- Animateurs** **- Travailleurs sociaux** **- Autres**	 281 937 233 616	 20% 23% **69%** 14%	 214 (13%) 198 (12%) 150 (9%) 194 (12%)
Psychologues	238	11%	75 (5%)
Psychomotriciens	40	5%	8 (0,5%)
Orthophonistes	44	7%	7 (0,4%)
Médecins	6	40%	1 (0,1%)
Infirmiers	14	**67%**	3 (0,2%)
Autres personnels de santé	58	12%	8 (0,5%)
Autres postes	1 403	27%	194 (12%)
TOTAL	**4 744**	**28%**	**1 637**

Une mobilisation importante des partenaires

Les partenaires mettent à disposition **1 242** postes au total notamment via les Communes et Mairies (**60% des postes mis à disposition**), puis les CCAS/CIAS (**8%**) et les associations locales (**8%**). Ces postes représentent **28%** des **4 744** postes constituant les équipes PRE déclarés par les répondants.

Financeurs	Nombre de postes	Part de postes mis à disposition
Commune/Mairie	**745**	60%
CCAS/CIAS	106	8%
Association locale	98	8%
Education Nationale	60	4%
Caisse des Ecoles	55	4%
Intercommunalité, Agglomération/EPCI	48	4%
Conseil départemental	48	4%
Autre partenaire	47	4%
CAF	16	1%
ASP ou CNASEA	10	1%
Autre service de l'Etat	7	1%
Conseil régional	1	0,1%
Parent ou usagers	1	0,1%
Total	**1 242**	**100%**

5 Les bénéficiaires et les principales thématiques d'intervention des PRE

5.1 Des parcours de plus en plus individualisés, mais un nombre de parcours en baisse

La construction de parcours individualisés est au cœur des objectifs du PRE. L'effort d'individualisation par les PRE est reflété par le niveau du taux d'individualisation dont l'objectif 2015 a été fixé à 80% en moyenne[1].

Lors de l'année scolaire 2014-2015, ce sont **104 279 enfants** qui ont bénéficié du PRE, ce qui correspond à **214 enfants** par projet, confirmant la tendance à la baisse observée depuis 2014 (**-10%** en 2014, **-11,8%** en 2015). Le nombre d'enfants concernés par l'individualisation se maintient, avec **82 145 enfants bénéficiaires de parcours individualisés** (83 301 en 2014). En conséquence, l'effort porté sur l'individualisation progresse avec un taux d'individualisation de **79%** en augmentation depuis 2014 (72% en 2014, et 21% lors de la première enquête en 2007).

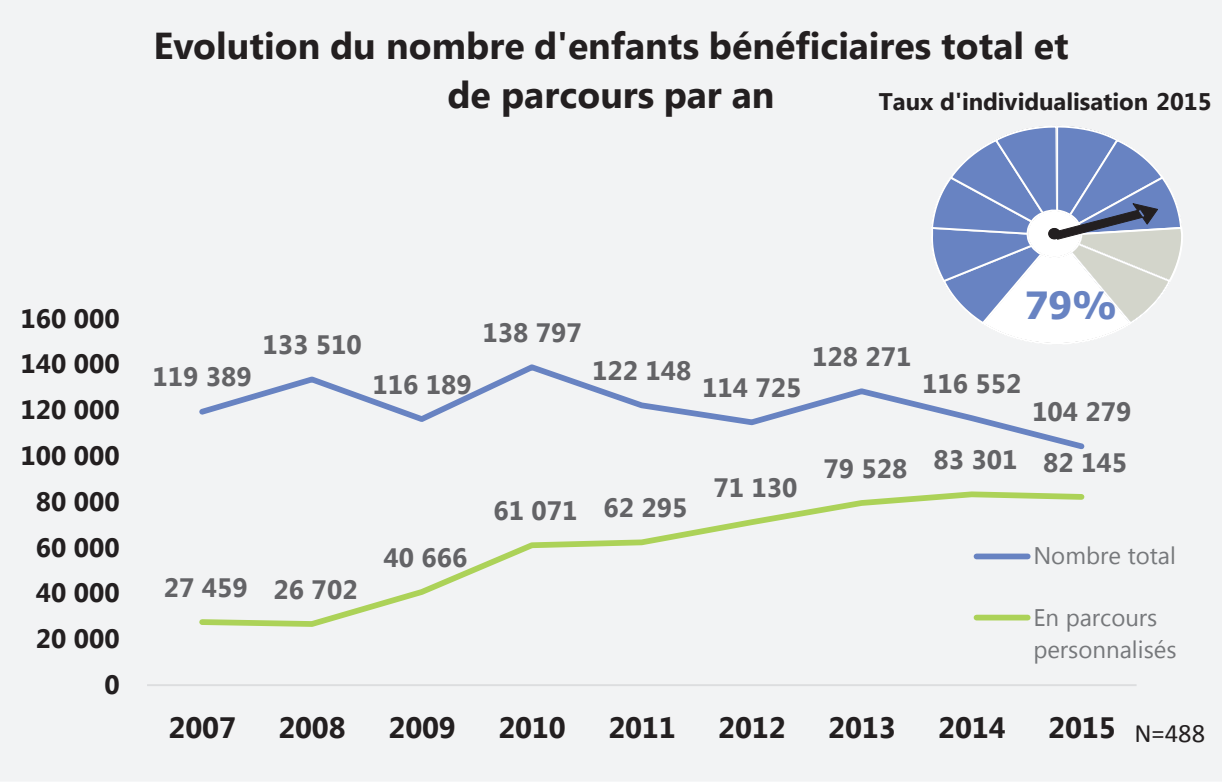

231 PRE ont un taux d'individualisation de 100%, soit **49%** de l'ensemble des 472 PRE ayant confirmé leur taux d'individualisation. Egalement, **90%** ont un taux supérieur à 50%, la moyenne est donc tirée par le bas par les 10% des PRE avec un taux inférieur à 50%.

[1] http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_presentation_pre.pdf

Date de passation de l'enquête	2013	2014	2015
Taux d'individualisation	62%	71%	79%
Nombre de PRE avec un taux d'individualisation égal à 100%	191 (38%)	207 (41%)	231 (49%)
Nombre de PRE avec un taux d'individualisation supérieur à 50%	393 (79%)	435 (87%)	425 (90%)

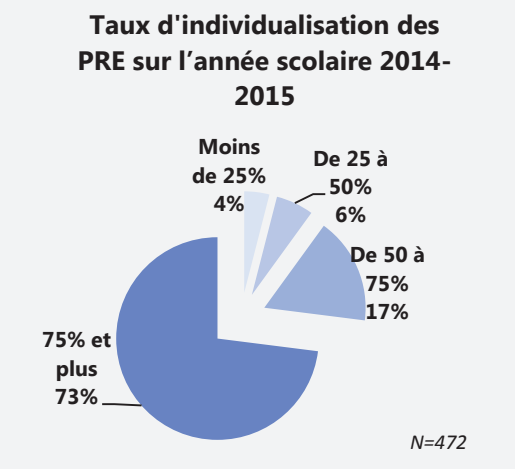

5.2 Le profil des enfants bénéficiaires

Majoritairement des garçons, et âgés de 6 à 16 ans

La majorité des enfants en parcours personnalisés sont des garçons (**57%**). Les enfants de 6 à 10 ans (**50%**) et ceux âgés de 11 à 16 ans (**35%**) sont majoritaires, la répartition par âge des enfants bénéficiaires de parcours personnalisés est également stable depuis quelques années.

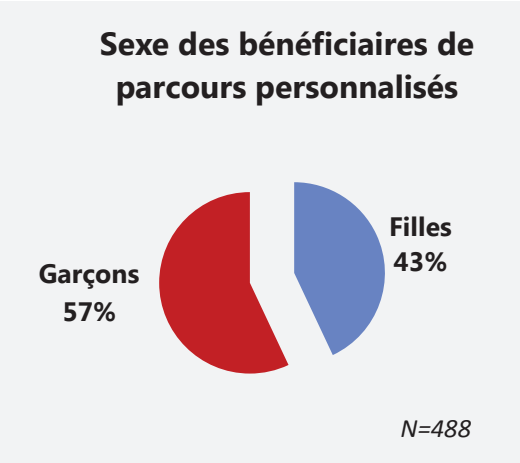

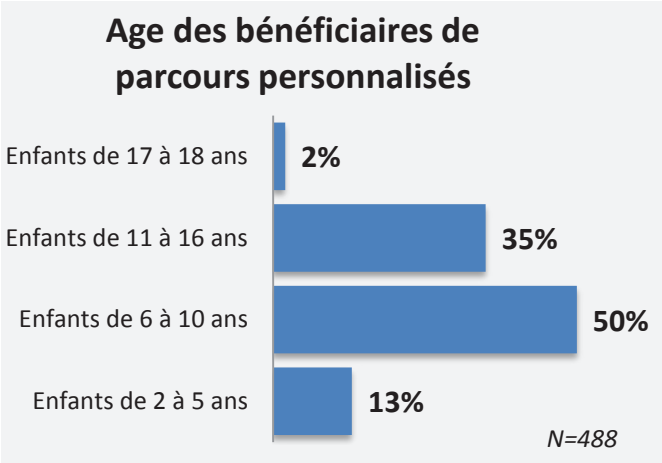

Concernant la **durée des parcours** achevés durant l'année scolaire 2014-2015, 461 PRE donnent la durée moyenne de leurs parcours personnalisés : **5% de ces PRE mentionnent une durée de moins de 7 mois, 34% une durée comprise entre 7 et 12 mois, 42% une durée comprise entre 13 à 18 mois et 19% une durée de plus de 18 mois.** En résumé, les parcours durent en moyenne pour la majorité des PRE plus de 12 mois.

5.3 Les principales thématiques d'intervention des PRE

Les thématiques dominantes sont une fois encore les thématiques de **soutien aux parents et du scolaire**. Si cette dernière est moins citée que la première (**71% des PRE la citent contre 81%**), la thématique scolaire est toutefois **beaucoup plus régulièrement citée en première**

thématique d'intervention (42% des PRE). L'ordre de priorité des thématiques a peu varié sur les dernières années, le sport et la culture sont toujours moins abordés, avec respectivement **8% et 15%** des PRE les déclarant comme l'une des thématiques principales d'intervention.

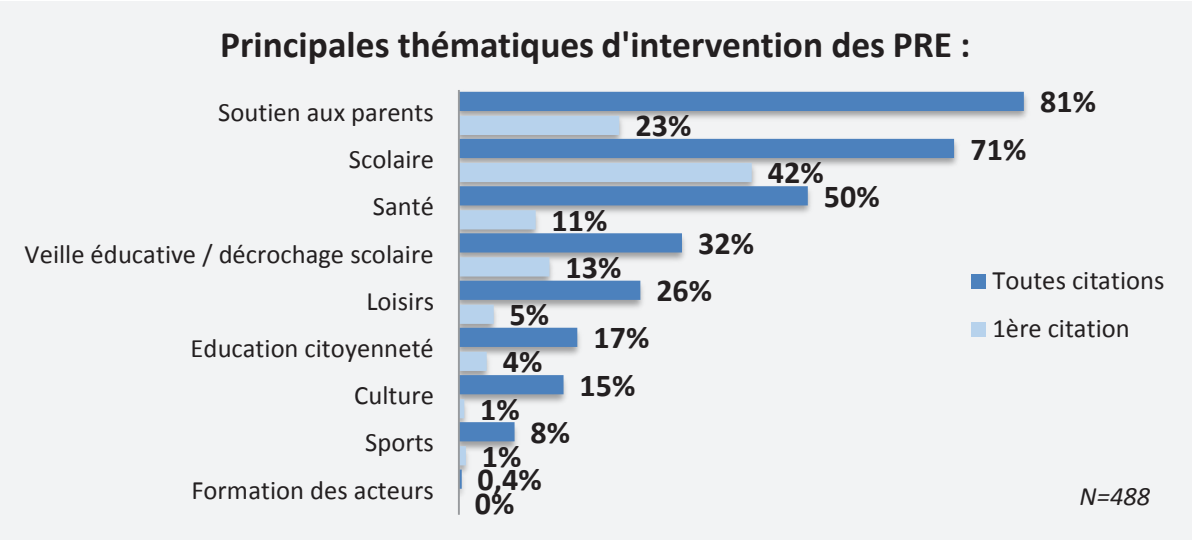

5.4 L'intervention des PRE en matière de décrochage scolaire

57% des coordonnateurs affirment que leur PRE a établi des relations de travail avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire. Parmi les enfants bénéficiaires de parcours personnalisés, ce sont au total **13 379** enfants qui ont bénéficié d'une action de prévention du décrochage scolaire.

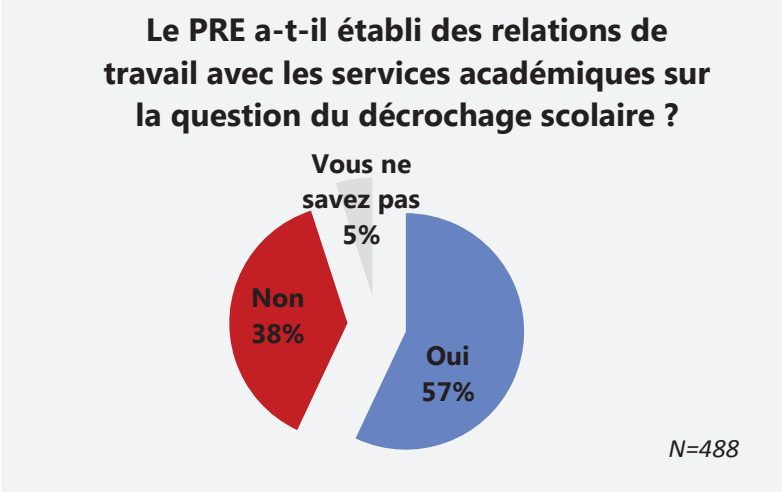

6 Conclusion

L'enquête annuelle 2015 apporte un certain nombre de confirmations sur l'évolution et les tendances observées des PRE dans un contexte politique pourtant changeant :

1/ La construction de parcours individualisés au cœur du dispositif.

- Avec un nombre de bénéficiaires en baisse, les PRE ont cependant davantage ciblé leur intervention sur les parcours personnalisés. De fait, **le taux d'individualisation** atteint pratiquement les 80%, avec 82 145 enfants bénéficiaires de parcours individuels pour 104 279 enfants ayant bénéficié du PRE. Les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) ancrent leur intervention dans une logique de **conception et d'accompagnement de parcours adaptés aux besoins**. Issus de domaines professionnels variés, les professionnels de l'EPS sont particulièrement présents en début de parcours, au moment du diagnostic. A leurs rencontres régulières s'ajoute la régularité de leur contact avec les enfants. L'adaptation des réponses s'envisage au regard d'une diversité de thématiques d'intervention qui s'appuie sur un panel d'acteurs de terrain diversifié.

2/ Une pluralité des approches et des acteurs de terrain.

- Le partenariat de terrain maintient sa diversité, forgeant l'idée d'une communauté éducative locale dont l'expérience partagée se renforce. Le tissu associatif est de plus en plus présent. Mobilisateur d'énergies et de ressources locales, le PRE se donne ainsi à priori la capacité de s'adapter aux spécificités de son territoire. A noter que parmi les partenaires de terrain, la prépondérance du scolaire et de l'action sociale se poursuit, en parallèle d'une baisse de la présence des professionnels de la santé. Dans tous les cas, la logique d'un partenariat territorialisé du côté des acteurs de terrain fait écho au portage institutionnel du PRE.

3/ Un portage institutionnel qui se poursuit autour d'une dynamique historiquement communale.

- Avec une implication de plus en plus fréquente (en moyenne) du nombre de ses partenaires institutionnels[2], les PRE consolident quelque peu leur tour de table institutionnel, ce qui est de nature à leur conférer **une capacité à mobiliser** le droit commun. L'articulation avec le droit commun se réalise à travers un effort de **complémentarité et de coordination** avec d'autres interventions sur les territoires, en lien avec des dispositifs de la Politique de la ville et d'autres contractualisations et / ou réflexions stratégiques. En outre, l'activation effective des moyens des partenaires témoigne de ce positionnement, qu'il s'agisse par exemple du financement des

[2] 4,2 partenaires institutionnels (et hors associatifs) sont cités en moyenne par PRE (3,9 en moyenne pour l'enquête 2014).

communes mais aussi de la variété des organismes et institutions concernés par la mise à disposition de moyens et / ou de ressources pour le PRE.

4/ Une ambition réaffirmée pour la réussite éducative dans un contexte de baisse des moyens.

- Globalement, les PRE connaissent une baisse de leurs moyens sur ces dernières années. Cependant, il convient de noter que les moyens humains baissent moins vite que les moyens financiers et que l'assise de financement des PRE **garde une réelle diversité de ses sources**, témoignant du partage partenarial de la priorité constituée par la réussite éducative.

5/ Un lien étroit entre PRE et Politique de la ville.

- **Seuls 1.7% des PRE métropolitains ne sont concernés ni par l'ancienne, ni par la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville. 9,7% des PRE métropolitains portent sur des territoires sortants de la politique de la ville. Plus de 80% des PRE** prévoient de s'inscrire dans un Contrat de ville, et beaucoup d'entre eux réfléchissent à prendre en compte la dimension intercommunale pour le PRE. Notons qu'opérationnellement, près de **40% des PRE** sont rattachés aux équipes de la Politique de la ville au sein des Collectivités.

L'enquête annuelle 2015 pointe enfin un certain nombre de questionnements et d'enjeux nouveaux ou récurrents, notamment :

- La moindre attention qui est a priori portée **à la fin des parcours** et les suites qui y sont données, avec par exemple des EPS qui sont légèrement moins mobilisées en fin de parcours qu'en début de parcours ;
- **Des processus d'évaluation qui restent assez peu activés** au regard des dynamiques évaluatives de la Politique de la ville (**71%** des PRE déclarent avoir réalisé une évaluation du dispositif, dont **9%** en externe) ;
- Entre une forte dimension de proximité et, pour environ la moitié d'entre eux, une dimension intercommunale, **les PRE peuvent être interrogés sur leurs dynamiques territoriales et leurs processus de coopération locale**.
- **Le positionnement des PRE dans les plans et projets éducatifs locaux peut être questionné** dans un temps de mutation des cadres et des actions. A titre d'exemple, parmi les 322 PRE couvert par un PEDT, **38%** ont inscrit leur PRE comme étant le volet individualisation.
- Enfin, le contexte de tension des finances publiques et le resserrement de la géographie prioritaire semblent à ce jour avoir des incidences limitées sur la démographie des PRE ; incidences qui seront sans doute davantage notables à partir de 2017 et la fin de « garantie » par l'Etat des financements ajustés pour les PRE couvrant les territoires sortant de la géographie prioritaire et les territoires de veille.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Retrouvez-nous sur
www.cget.gouv.fr
@CGET_gouv
/CGETgouv